

Décret

Générale

colonial

Décret n° 10-303-1922 27/12/1921

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 décembre 1921

Numéro JO
n° 303 du 28/02/1922

Date du numéro
28 février 1922

VISAS

Vule décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Sur le rapport du Ministre des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est approuvé, pour l'exercice 1922, le budget de la Côte française des Somalis arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 4.595.000 fr. Art. 2.— Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

A. MILLERAND.Par le Président de la République :**Le Ministre des pensions, primes et allocations de guerre, chargé de l'intérim**du ministère des colonies,**MAGINOT.**